

Montréal, le 12 février 2020

Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de
modification des *Conditions de service et Tarif d'Énergir* à
compter du 1^{er} octobre 2019
Dossier de la Régie : R-4076-2018, Phase 3**

L'AGIG demande à la Régie de l'énergie (la Régie) de reporter la visite de l'usine de liquéfaction, de stockage et de regazéification (LSR) au 21 février 2020. Au soutien de sa demande, l'intervenante fait valoir un conflit d'horaire avec le dossier R-3867-2013.

La Régie ne juge pas opportun de reporter à nouveau la visite de l'usine LSR prévue le 17 février 2020, à moins de circonstances exceptionnelles. Cette journée a été retenue par la Régie en toute connaissance de cause, considérant le calendrier réglementaire prévu d'ici la fin de l'hiver 2020 pour l'ensemble des dossiers en cours d'examen.

Par ailleurs, la Régie souligne que la visite de l'usine LSR s'inscrit dans le cadre de l'examen de la phase 3B du présent dossier en lien avec les suivis de la décision D-2019-124 portant sur le rapport annuel 2018. À cet égard, la Régie note que l'ACIG n'a pas déposé de sujets d'intervention et conclut qu'elle n'entend pas participer à l'examen de la phase 3B.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml